



L'initiative sur la sécurité alimentaire fait fausse route

Avec son initiative « Pour la sécurité alimentaire », l'Union suisse des paysans (USP) entend mieux protéger les terres agricoles et accroître les aides étatiques en faveur de la production indigène de denrées alimentaires. *economie suisse* s'oppose à ce projet protectionniste. Il remettrait en question la récente réorientation de la politique agricole suisse sur les objectifs constitutionnels.

L'Union suisse des paysans poursuit principalement deux objectifs avec son initiative. D'une part, elle entend renforcer la production indigène de produits agricoles pour garantir l'approvisionnement. D'autre part, elle souhaite que le maintien des surfaces cultivables et pâturables actuelles devienne une priorité dans l'aménagement du territoire. Les auteurs de l'initiative justifient leur projet par une baisse de l'approvisionnement indigène de la Suisse en denrées alimentaires. Aux yeux de la Fédération des entreprises suisses, l'initiative se focalise sur les mauvais objectifs. La sécurité alimentaire suppose avant tout une gestion efficace des ressources et la garantie de l'importation des prestations préalables nécessaires. Un approvisionnement en denrées alimentaires sûr n'équivaut pas à une production indigène élevée. Une Suisse autosuffisante est un mythe, car le secteur agricole est lui aussi affecté par la répartition internationale du travail. À cela s'ajoute que la production agricole suisse atteint un niveau record aujourd'hui.

Une intensification encouragée par l'État irait à l'encontre des objectifs actuels de la politique agricole (renforcer l'esprit d'entreprise, la qualité, la diversité des paysages et la biodiversité) et ne serait pas durable. Afin que le secteur agroalimentaire soit tourné vers l'avenir, la politique agricole doit être axée

d'avantage sur le marché et sur la compétitivité à long terme des exploitations agricoles. De nouvelles dispositions constitutionnelles aux conséquences peu claires sont par contre inutiles.

Priorité discutable dans l'aménagement du territoire

La protection des terres cultivables est justifiée, aux yeux des milieux économiques, mais elle n'a pas sa place, dans cette forme absolue, dans la Constitution. L'aménagement du territoire a de bons résultats à condition que les différents intérêts soient pris en considération de manière équilibrée. Les terres agri-coles n'ont pas diminué ou presque en Suisse ces vingt dernières années. Il ne serait donc pas indiqué de leur donner la priorité sur le plan légal par rapport à d'autres utilisations.

Renforcer le protectionnisme dont bénéficie l'agriculture suisse pourrait également faire obstacle aux relations commerciales internationales. Il deviendrait beaucoup plus compliqué pour la Suisse de négocier d'autres accords de libre-échange. Pour ces différentes raisons, le Comité directeur d'économie suisse a décidé de recommander le refus de l'initiative sur la sécurité alimentaire.